

RAPPORT N° 05/6-36
au Conseil Municipal

OBJET

REFECTION DES FILTRES A SABLE DE LA STATION N° 3
DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU DE BELLEPIERRE

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX

L'Usine de Traitement d'Eau de Bellepierre qui reçoit, par un dispositif captage - adduction, des eaux superficielles prélevées dans le lit de la Rivière de Saint-Denis, produit 13 000 000 m³ d'eau par an, soit 51 % de la production globale de la Commune.

L'Usine abrite trois unités, désignées Stations n° 1, n° 2 et n° 3, dont la filière de traitement comprend :

- flocculation,
- décantation,
- filtration sur sable,
- chloration.

La Station n° 3 comporte un dispositif de filtration sur sable constitué de quatre éléments de 36 m² de surface. L'état actuel de trois d'entre eux (altération dans le temps de la structure en béton armé qui supporte le lit de sable) nécessite des travaux de réfection.

Ces travaux, qui comportent une tranche ferme (dépose des éléments constitutifs de chaque filtre, cuvelage, fourniture et mise en place de plancher filtrant, réinstallation du sable de filtration avec apport complémentaire) et une tranche conditionnelle (réparations éventuelles des poteaux et poutres qui supportent le plancher filtrant, à effectuer en fonction de l'état de ces structures qui pourra être évalué après dépose du sable et du plancher filtrant en place) estimés respectivement à 300 979,00 € HT et à 10 416,00 € HT, ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert suivant les Articles 33, et 57 à 65 du Code des Marchés Publics.

Les crédits sont prévus au Budget Annexe de l'Eau, sous les Chapitre 2313 et Article 13.

RAPPORT N° 05/6-36

Suite à l'ouverture des plis à la date du 31 août 2005 au cours de laquelle la seule offre enregistrée a été examinée, et après analyse par le maître d'œuvre (groupe-ment REUNION INGENIERIE - SAFEGE), la Commission d'Appel d'Offres retient la proposition ci-après de la Société OTV FRANCE :

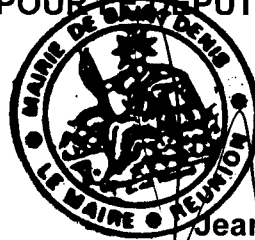
	Montant en € TTC	Délai
Tranche ferme	335 267,17	25 semaines
Tranche conditionnelle	4 583,04	1 semaine/ élément de filtration

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver le projet de réfection des filtres à sable de la Station n° 3 de l'Usine de Traitement d'Eau de Bellepierre ;
- 2° de prendre acte du lancement de la procédure de consultation ;
- 3° de m'autoriser à passer le marché de travaux avec la Société OTV FRANCE retenue par la Commission d'Appel d'Offres, et à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jean-Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-36
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

**REFECTION DES FILTRES A SABLE DE LA STATION N° 3
DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU DE BELLEPIERRE**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 septembre 2005 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget Annexe de l'Eau sous les Chapitre 2313 et Article 13 ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-36 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection des filtres de la Station n° 3 de l'Usine de Traitement d'Eau de Bellepierre.

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure de consultation (appel d'offres ouvert suivant les Articles 33, et 57 à 65 du Code des Marchés Publics).

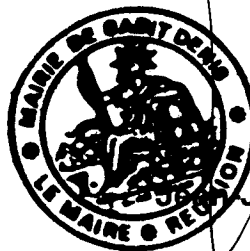
DELIBERATION N° 05/6-36

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à passer le marché de travaux avec la Société OTV FRANCE retenue par la Commission d'Appel d'Offres, et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Travaux de réfection des filtres à sables de la station n°3 – usine de traitement d'eau de Bellepierre.

Date de la réunion de la Commission : 14 septembre 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	α	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	α	
M. PAYET J. Claude	Conseiller municipal	Membre	α	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	α	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	α	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF			α
M.	Receveur Municipal		α	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 31 août 2005.

A cette date un seul pli a été reçu dans les délais : OTV FRANCE.
Aucun pli n'est arrivé hors délai.

Après examen des pièces fiscales et sociales ainsi que des garanties professionnelles et financières de ce candidat, il a été admis à l'ouverture de sa seconde enveloppe.

Après enregistrement de son offre, la commission a alors demandé aux services de procéder à l'analyse de celle-ci.

II. ANALYSE

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le Règlement de Consultation :

- 1) valeur technique ;
- 2) prix des prestations ;
- 3) délai d'exécution.

III. CONCLUSION

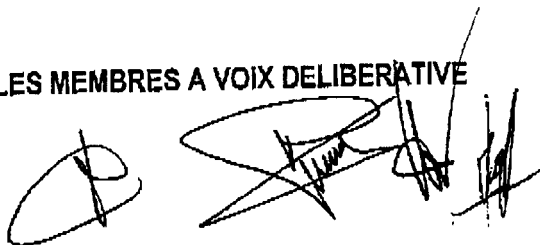
Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide :

Propose d'attribuer le marché à
l'entreprise O.T.V. pour un montant
de 309.002 € HT.
Offre jugée conforme aux attentes de
la Ville.

SAINT-DENIS, LE 14/09/05
LE PRESIDENT



LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE



LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

